	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 26023</p>
---	---	--

SEANCE du : 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 24 février 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Anne ROUX
Thierry BAUDOIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU, présente de 18h40 à 21h25	
Hélène BROUSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Florence BAZZOLI	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN, excusé - pouvoir à Anne ROUX
Anita BRIFFE	Constance MACKOW, excusée - pouvoir à Nathalie MOREAU	Philippe ROBIN
Jamel CHENIOUR, excusé - pouvoir à Bruno COTHOUIS	Nathalie MOREAU, absente de 18h30 à 18h40 et de 21h25 à 21h40	Rodolph THIBAUDEAU

**Secrétaire de séance :** Thierry BAUDOIN, assisté des services de la Ville  
**Assistaient également :** Delphine CHERON, Directrice Générale des Services  
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques  
 Thierry NOMBALAY, Directeur des Finances



### Convention pour le contrôle des prises incendie situées sur le réseau de distribution d'eau potable

Document annexé et présenté en séance.

Dossier présenté par Yannick CHARRIER.

Le contrôle des prises incendie du territoire bressuirais est confié au Syndicat du Val de Loire (SVL). Il s'agit d'un contrôle débit/pression permettant de s'assurer du fonctionnement de ces ouvrages, propriétés de la commune.

Ces contrôles sont réalisés par l'exploitant du réseau d'eau potable. Pour la période de 2026 à 2035, les élus du syndicat ont retenu la société Agur pour l'exploitation de son réseau d'eau potable.

Il convient de procéder à la signature d'une nouvelle convention pour le contrôle des prises incendie de la commune pour cette période. Le tarif indiqué dans la convention est celui voté par le comité du SVL fin 2025 et sera actualisé chaque année par un vote de ce même comité.

Les poteaux incendie sont contrôlés avec une périodicité de 3 ans.


- Le contrôle trisannuel des prises incendie de l'ensemble de la commune avec facturation annuelle, lissée sur 3 ans, est de 18 € HT par an et par prise incendie.
- Le contrôle ponctuel d'une prise incendie est de 50 € HT par prise incendie.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents qui s'y affèrent.

Le Secrétaire de séance,

Thierry BAUDOIN




Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20260309-DG\_DEL\_2026\_023-DE  
 Date de télétransmission : 09/03/2026  
 Date de réception préfecture : 09/03/2026

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 06 MARS 2026